

**C.C.A.S DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

05 DEC. 2023

COURRIER ARRIVÉ

Nombre de Conseillers :

en exercice 9
présents 6
votants 8

l'an deux mille vingt trois ----
le vingt neuf novembre 2023 à dix-sept heures
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PIERRE-EN-
FAUCIGNY (74)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la
présidence de M. Eddi ETIENNE, Vice-Président du CCAS.

Date de convocation : 20 novembre 2023

OBJET :

Admission en non-valeur

**PRESENTS : M. ETIENNE, Mmes PAGET, BURNIER, BOCHATAY, ESPINASSE,
VAUDEY, RANGHIERO**

**ABSENTS REPRESENTES : Mme MICHEL donne pouvoir à Mme PAGET,
Mme BOCHATAY donne pouvoir à M. ETIENNE,
Mme ESPINASSE donne pouvoir à Mme BURNIER**

ABSENTS :, M. GAILLARD

➤ **Admission en non valeur :**

Comme chaque année, le Service de Gestion Comptable (S.G.C) de Bonneville a adressé un état des créances irrécouvrables qu'il présente en non-valeur pour un montant de 256,00 €.
Il s'agit de créances pour lesquelles les relances et poursuites entreprises n'ont pas permis de solder la dette.

Il appartient au CA du CCAS de se prononcer sur ces admissions en non-valeur, le but étant de purger la comptabilité de ces créances douteuses sans espoir de recouvrement.

Il est validé à l'unanimité des membres du CA du CCAS d'accepter l'admission en non-valeur des créances pour un montant de 256,00 € ;

- D'autoriser le Président à émettre le mandat correspondant au compte 6541.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture
le :

Affiché le :

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Vice-Président du C.C.A.S.
Eddi ETIENNE**